

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal tenue le lundi 3 avril 2017, au local de l'Âge d'or des Éboulements sous la présidence du maire Pierre Tremblay et à laquelle il y avait quorum.

Étaient présents :  
Sylvie Bolduc  
Emmanuel Deschênes  
Diane Tremblay  
Pierre Tremblay, conseiller  
Ruth Tremblay  
Régis Pilote

***Une consultation publique concernant les deux points ci-dessous précède l'assemblée :***

- *projet de règlement n° 194-17 « Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements afin de modifier les définitions d' « abri sommaire » et d'habitation « bifamiliale », d'ajouter des dispositions pour la superficie des bâtiments accessoires de type cabanon/remise/sauna aux habitations multifamiliales, retirer l'article 7.2.4 sur les ventes de garage, créer la zone V-09 à même la zone V-01 et adapter certaines dispositions de l'annexe 7, PAE du Domaine Charlevoix.»*
- *projet de règlement n° 196-17 « Règlement modifiant le règlement n° 120-11 relatif aux permis et certificats dans le but de modifier le coût des permis et certificats »*

**ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MARS 2017
3. ADOPTION DES COMPTES
4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2016
5. ADOPTION DU 2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT N° 194-17 « RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 117-11 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS AFIN DE MODIFIER LES DÉFINITIONS D' « ABRI SOMMAIRE » ET D'HABITATION « BIFAMILIALE », D'AJOUTER DES DISPOSITIONS POUR LA SUPERFICIE DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES DE TYPE CABANON/REMISE/SAUNA AUX HABITATIONS MULTIFAMILIALES, RETIRER L'ARTICLE 7.2.4 SUR LES VENTES DE GARAGE, CRÉER LA ZONE V-09 À MÊME LA ZONE V-01 ET ADAPTER CERTAINES DISPOSITIONS DE L'ANNEXE 7, PAE DU DOMAINE CHARLEVOIX.»
6. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 196-17 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 120-11 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS DANS LE BUT DE MODIFIER LE COÛT DES PERMIS ET CERTIFICATS »
7. DÉROGATION MINEURE N° DM56-2017 – 249, CHEMIN DE LA VIEILLE FORGE
8. DEMANDE DE PIIA – 2409-2415, ROUTE DU FLEUVE
9. DEMANDE DE DÉROGATION À L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT N° 77-08 « RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE VIE »
10. RÉOLUTION PACTE RURAL
11. RÉOLUTION - ENTENTE SUR LA MISE EN VALEUR ET LA PROTECTION DES PAYSAGES DE LA CAPITALE-NATIONALE
12. MISE EN COLLECTION
13. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
14. RÉOLUTION TRAVAUX CHEMIN ST-FRANÇOIS, CHEMIN ST-MARC
15. DÉPÔT RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE AN 4 ET AN 5

16. RÉSOLUTION MRC – EMPLOI D’UN ÉTUDIANT POUR LE PROJET DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES
17. NOMINATION DES MEMBRES DU CCU ET DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL
18. INSCRIPTION MATHIEU BILODEAU À LA FORMATION « LES DÉFIS DE LA PROTECTION DU PAYSAGE POUR LES CCU »
19. SIGNATURE DE L’ENTENTE ENTRE LE CAMP LE MANOIR ET LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT LA GESTION DE LA SALLE D’ENTRAÎNEMENT
20. NOMINATION D’UN(E) REPRÉSENTANT(E) DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMITÉ TOURISTIQUE
21. DEMANDE D’AUTORISATION DE PASSAGE ET D’AFFICHAGE POUR LE GRAND PRIX CYCLISTE ET LE GRANFONDO DE CHARLEVOIX LE 4 JUIN 2017 ET LE TOUR DE LA FONDATION DE L’HÔPITAL DE BAIE-SAINT-PAUL
22. DEMANDE DE DON
  - BRUNCH SOCIAL 2017 – UPA CHARLEVOIX-OUEST
23. REPRÉSENTATION
24. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

## **PROCÈS-VERBAL**

### **52-04-17 Lecture et adoption de l’ordre du jour**

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l’unanimité des conseillers présents que l’ordre du jour soit adopté.

### **53-04-17 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 et de la séance extraordinaire du 28 mars 2017**

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 soit adopté.

Il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mars 2017 soit adopté.

### **54-04-17 Adoption des comptes**

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la liste des comptes soit adoptée.

#### **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION**

AUDET LISETTE - LARIVIÈRE SERGE	166.49 \$
BELL CANADA	253.01 \$
BELL MOBILITÉ CELL	135.50 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC	37.25 \$
CHEZ S. DUCHESNE INC.	130.89 \$
CORPORATE EXPRESS CANADA	111.95 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	86.38 \$
DÉRY TÉLÉCOM	82.68 \$
ÉQUIPEMENTS GMM INC.	316.68 \$
F.Q.M	149.47 \$
GAGNÉ LETARTE SENCRL AVOCATS	1 088.01 \$
HYDRO-QUÉBEC	86.47 \$
MARIO DUBÉ	194.00 \$
MON CHARLEVOIX.NET	143.72 \$
MORENCY, SOCIÉTÉ D’AVOCATS	47.65 \$
MRC DE CHARLEVOIX	143.30 \$
PG SOLUTIONS	557.63 \$
RAM GESTION D’ACHATS	791.64 \$
SAAQ	5 811.50 \$

SONIC	2 802.01 \$
SQAE	4 174.19 \$
VISA (Billet la grande Débâcle-Pierre)	90.00 \$
	<hr/>
	<b>17 400.42 \$</b>

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

ARÉO-FEU	1 997.61 \$
BELL CANADA	94.78 \$
BELL MOBILITÉ PAGET	416.93 \$
BRIGADE DES POMPIERS	5 647.00 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	17.90 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 361.92 \$
LES EXTINCTEURS CHARLEVOIX INC.	388.44 \$
	<hr/>
	<b>10 924.58 \$</b>

**VOIRIE-TRANSPORT**

BELL CANADA	94.78 \$
BELL MOBILITÉ	116.00 \$
CLERMONT DODGE CHRYSLER	702.24 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	67.33 \$
ESSO	3 660.02 \$
F. MARTEL ET FILS INC.	105.66 \$
GARAGE DENIS MORIN INC.	1 327.96 \$
GARAGE MARTIN GAUDREAU	8 323.03 \$
HYDRO-QUEBEC	1 684.55 \$
LES JARDINS DU CENTRE	747.34 \$
MACPEK	203.23 \$
MARC TREMBLAY	935.00 \$
MINI EXCAVATION HDF	846.80 \$
SOLUTIA TELECOM	45.97 \$
	<hr/>
	<b>18 859.91 \$</b>

**PROJET RÉNOVATIONS BUREAU**

ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	163.75 \$
IMPRIMERIE DE CHARLEVOIX	847.11 \$
	<hr/>
	<b>1 010.86 \$</b>

**AQUEDUC**

BELL MOBILITÉ CELL.	42.08 \$
GAÉTAN BOLDUC & ASSOCIÉS INC.	2 212.51 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 816.10 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	337.57 \$
POSTES CANADA (REMB. TESTS D'EAU)	121.05 \$
	<hr/>
	<b>4 529.31 \$</b>

**ASSAINISSEMENT DES EAUX**

GAUTHIER CLAUDE	300.00 \$
BELL CANADA	94.37 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	197.02 \$
	<hr/>
	<b>591.39 \$</b>

**LOISIRS ET CULTURE**

GIRARD NANCY	49.00 \$
BELL CANADA	101.68 \$
HYDRO-QUÉBEC	637.05 \$
PN GARIEPY INC.	390.90 \$
	<hr/>
	<b>1 178.63 \$</b>

**DONS**

JULIEN-MORIN LAURIE	200.00 \$
	<hr/>
	<b>200.00 \$</b>

**FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE**

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

2 459.60 \$

2 459.60 \$

**TOTAL**

**57 154.70 \$**

**Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2016**

La directrice générale dépose le rapport financier de la municipalité des Éboulements au 31 décembre 2016.

**55-04-17 Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement n° 194-17 « Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements afin de modifier les définitions « d'abri sommaire » et d'habitation « bifamiliale », d'ajouter des dispositions pour la superficie des bâtiments accessoires de type cabanon/remise/sauna aux habitations multifamiliales, retirer l'article 7.2.4 sur les ventes de garage, créer la zone V-09 à même la zone V-01 et adapter certaines dispositions de l'annexe 7, PAE du Domaine Charlevoix »**

**ATTENDU QUE** la municipalité peut modifier son règlement de zonage, conformément aux articles 113 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a jugé favorable de modifier son règlement de zonage afin de corriger les définitions d'abri sommaire et d'habitation bifamiliale;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite intégrer une nouvelle disposition relativement à la superficie maximale de constructions accessoires pour les habitations multifamiliales;

**ATTENDU QUE** la municipalité a des dispositions traitant des ventes de garage à l'intérieur de son règlement sur la qualité de vie;

**ATTENDU QUE** la municipalité a jugé à propos de créer une nouvelle zone à l'intérieur du territoire du Domaine Charlevoix afin de concentrer l'usage de résidences de tourisme dans un secteur bien précis;

**ATTENDU QU'**il a été jugé pertinent d'apporter des modifications à la définition d'abri sommaire au 1er projet de règlement;

**ATTENDU QU'**une modification de l'annexe 3 et de l'annexe 4 a aussi été apportée au 1er projet de règlement;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le 6 mars 2017;

**ATTENDU QU'**un premier projet de règlement a été adopté le même jour;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a eu lieu le 3 avril 2017;

**ATTENDU QUE** ce projet de règlement contient des dispositions portant sur une matière susceptible d'approbation référendaire, telle que le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

**ATTENDU QUE** les annexes 1, 2 3 et 4 font partie intégrante du présent règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le 2<sup>e</sup> projet de règlement portant le n° 194-17 soit adopté avec modifications;

**QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du règlement soient transmises à la MRC de Charlevoix;

**56-04-17 Adoption du règlement n° 196-17 « Règlement ayant pour objet d'amender le règlement relatif aux permis et certificats n° 120-11 de la municipalité des Éboulements afin de modifier les tarifs pour l'émission des permis et certificats »**

**ATTENDU QUE** la municipalité peut modifier son règlement relatif aux permis et certificats, conformément aux articles 119 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a jugé opportun de modifier sa grille de tarification pour l'émission des permis et certificats;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 février 2017;

**ATTENDU QU'**un premier projet de règlement a été adopté le 6 mars 2017;

**ATTENDU QU'UNE** assemblée publique de consultation a eu lieu le 3 avril 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement portant le n° 196-17 soit adopté ;

**QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du règlement soient transmises à la MRC de Charlevoix;

### **1. PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

### **2. TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour titre « Règlement ayant pour objet d'amender le règlement relatif aux permis et certificats no 120-11 de la municipalité des Éboulements afin de modifier les tarifs pour l'émission des permis et certificats » et porte le numéro 196-17.

### **3. OBJET DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour but d'amender le règlement de zonage no 120-11 de la municipalité des Éboulements afin d'y intégrer la nouvelle grille tarifaire pour l'émission des permis et certificat au chapitre 8 « Tarifs pour l'émission des permis et certificats ».

**4. MODIFIER LE CHAPITRE 8 « TARIFS POUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS »**

La grille de tarification au chapitre 8 est modifiée afin d'introduire la nouvelle grille de tarification. Celle-ci apparaîtra telle que présentée ci-dessous à l'intérieur du chapitre.

<b>Types de permis ou certificats</b>	<b>Tarifs</b>
<b>PERMIS DE CONSTRUCTION OU D'ADDITION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL</b>	
Résidentiel	<b>130 \$ + 1 \$ m<sup>2</sup> de sup. au sol</b>
Commercial, industriel, institutionnel, public, agricole et forestier	<b>140 \$ + 1 \$ m<sup>2</sup> de sup. au sol</b>
<b>PERMIS DE CONSTRUCTION OU D'ADDITION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE</b>	
Résidentiel	<b>50 \$</b>
Commercial, industriel, institutionnel, public, agricole et forestier	<b>75 \$</b>
<b>PERMIS D'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL</b>	
Résidentiel	<b>50 \$</b>
Commercial, industriel, institutionnel, public, agricole et forestier	<b>75 \$</b>
<b>PERMIS DE TRANSFORMATION OU DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL</b>	
Résidentiel	<b>50 \$</b>
Commercial, industriel, institutionnel, public, agricole et forestier	<b>75 \$</b>
<b>PERMIS DE TRANSFORMATION, D'AGRANDISSEMENT OU DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT SECONDAIRE</b>	
Résidentiel	<b>30 \$</b>
Commercial, industriel, institutionnel, public, agricole et forestier	<b>50 \$</b>
<b>PERMIS D'INSTALLATION SEPTIQUE</b>	<b>75 \$</b>
<b>PERMIS D'INSTALLATION D'UN PUIITS</b>	<b>50 \$</b>
<b>PERMIS DE LOTISSEMENT</b>	
1 lot	<b>40 \$</b>
Lot additionnel	<b>15 \$</b>
Avec ouverture de nouvelles rues	<b>500 \$ plus de 5 lots</b>
<b>CERTIFICAT DE RÉPARATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL</b>	
Résidentiel	<b>50 \$</b>
Commercial, industriel, institutionnel, public, agricole et forestier	<b>75 \$</b>
<b>CERTIFICAT DE RÉPARATION D'UN BÂTIMENT SECONDAIRE</b>	
Résidentiel	<b>30 \$</b>
Commercial, industriel, institutionnel, public, agricole et forestier	<b>50 \$</b>

<b>CERTIFICAT DE DÉPLACEMENT D'UNE CONSTRUCTION</b>	
Résidentiel	<b>50 \$</b>
Commercial, industriel, institutionnel, public, agricole et forestier	<b>75 \$</b>
<b>CERTIFICAT DE DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION</b>	
Bâtiment principal	<b>30 \$</b>
Bâtiment secondaire	<b>15 \$</b>
<b>INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE</b>	
Enseigne permanente (par enseigne)	<b>50 \$</b>
Enseigne temporaire (par enseigne)	<b>20 \$</b>
<b>CERTIFICAT DE CHANGEMENT D'USAGE</b>	<b>20 \$</b>
<b>CERTIFICAT DE REMBLAI, DÉBLAI, EXCAVATION</b>	<b>30 \$</b>
<b>CERTIFICAT D'INSTALLATION D'UNE PISCINE, D'UN SPA OU D'UN BAIN TOURBILLON</b>	
Creusée	<b>30 \$</b>
Hors terre ou à usage temporaire (gonflable)	<b>30 \$</b>
Spa et bain-tourbillon	<b>30 \$</b>
<b>CERTIFICAT DE DÉBOISEMENT</b>	<b>30 \$</b>
<b>CERTIFICAT POUR DES TRAVAUX DANS LA RIVE, LE LITTORAL OU LA PLAINE INONDABLE</b>	<b>30 \$</b>
<b>CERTIFICAT POUR UNE ÉOLIENNE DOMESTIQUE</b>	<b>50 \$</b>
<b>CERTIFICAT POUR CLÔTURE-MUR-HAIE</b>	<b>30 \$</b>
<b>DÉROGATION MINEURE</b>	<b>200 \$</b>
<b>DEMANDE DE MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES</b>	<b>250 \$</b>

**57-04-17 Dérogation mineure n° DM56-2017 – 249, chemin de la Vieille-Forge**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure n° DM56-2017 aux fins d'autoriser l'agrandissement d'un garage en cour avant secondaire à une distance de 4,36 mètres de la marge de recul avant plutôt que 7,5 mètres, tel que prescrit à l'article 5.2.4 du chapitre 5 « Normes relatives aux constructions et aménagements accessoires » du règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que le manque d'espace et la largeur étroite du lot empêchent l'agrandissement par l'arrière et qu'il n'y a pas d'autre possibilité que d'agrandir en marge avant;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du CCU;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la demande de dérogation mineure au 249, chemin de la Vieille-Forge.

**58-04-17 Demande PIIA (Plan d'intervention et d'intégration architecturale) – 2409-2415, route du Fleuve**

**CONSIDÉRANT** la demande de PIIA présentée pour le 2409-2415, route du Fleuve aux Éboulements aux fins de rénover le bâtiment situé dans la catégorie d'usage « Habitation multifamiliale », et que les interventions visées à cette demande de permis sont couvertes par le règlement relatif au PIIA n° 156-11 de la municipalité, et que la demande doit être analysée selon les objectifs et critères visés par le règlement;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du CCU adressée au conseil municipal à l'effet d'accepter la demande selon certaines conditions;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier par les membres du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Régis Pilote et résolu à la majorité des conseillers présents, de refuser la demande de PIIA présentée pour le 2409-2415 route du Fleuve.

**59-04-13 Demande de dérogation à l'article 5.3 du règlement n° 77-08 « Règlement sur la qualité de vie »**

**CONSIDÉRANT** que Les Entreprises Jacques Dufour ont obtenu le contrat de réfection de la couche d'enrobé de surface de la rue Ambroise-Fafard, située au cœur de la ville de Baie-Saint-Paul;

**CONSIDÉRANT** que cette réfection devra être effectuée en une nuit, à la demande du ministère des Transports, compte tenu des problèmes importants de circulation que ce chantier risquerait de provoquer;

**CONSIDÉRANT** qu'un autre contrat de resurfacement de la route 138 à l'aide d'enrobé bitumineux dans le secteur de Saint-Cassien-des-Caps est actuellement en appel d'offres et que Les Entreprises Jacques Dufour inc. désire soumissionner sur ce contrat;

**CONSIDÉRANT** que les travaux prévus à ce contrat seront effectués pendant la saison estivale 2017 entre 19 h et 6 h 30 pendant une période de plus ou moins 11 nuits, toujours à la demande du ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT** que le « Règlement sur la qualité de vie » n° 77-08, à l'article 7.1, permet de demander par écrit, une dérogation au conseil municipal relativement aux heures d'exécution des travaux;

**CONSIDÉRANT** que dans les deux cas, des mesures d'atténuation pourront être mise en place afin de minimiser les impacts causés par ces activités et que les dérogations demandées ciblent seulement la production d'enrobé bitumineux, et qu'aucune autre activité telle que le concassage ou le forage/dynamitage ne sera réalisée lors des périodes visées par ces demandes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter les deux demandes de dérogation présentées par Les Entreprises Jacques Dufour et fils inc., selon les considérations ci-dessus mentionnées.



#### **60-04-17 Résolution pacte rural**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité des Éboulements désire aménager un parc dans le Domaine de la Seigneurie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'acheminer une demande d'aide financière à la MRC de Charlevoix au montant de 30 000 \$, somme inutilisée en 2016 et un montant de 20 000 \$ pour l'année en cours, dans le cadre du fonds du Pacte rural – volet amélioration des infrastructures et équipements en loisir.

#### **61-04-17 Résolution – Entente sur la mise en valeur des paysages de la Capitale nationale**

**CONSIDÉRANT QUE** de l'aide financière est rendue disponible dans le cadre de l'appel de projets relativement à l'entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité des Éboulements est admissible à cette aide financière puisqu'elle fait partie du territoire touché par cette entente;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité des Éboulements souhaite déposer une demande d'aide financière pour la réalisation de son projet du « Parc de la Seigneurie »;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité des Éboulements possède une ressource dédiée à l'urbanisme et à la réalisation de différents projets sur le territoire de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'autoriser Mathieu Bilodeau, chargé de projets et responsable de l'urbanisme, à déposer la demande d'aide financière et à être signataire de tous les documents s'y rattachant.

#### **62-04-17 Mise en collection**

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les comptes impayés ci-dessous mentionnés soient transmis à la firme Gagné Letarte SENCRL avocats pour collection, à moins qu'une entente de paiement ne soit prise ou que le compte soit payé avant la transmission du dossier.

1358 77 1855	3 227.41 \$
1265 47 1846	1 556.36 \$
1264 63 6885	902.50 \$
1065 71 3129	71.51 \$
1557 16 9961	5 208.04 \$
1661 17 3738	1 541.03 \$
2067 64 2178	167.22 \$
1358 71 2794	1 984.18 \$
	<u>14 658.25 \$</u>

### **63-04-17 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 57 630 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** la municipalité des Éboulements informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

### **64-04-17 Résolution travaux chemin Saint-François et chemin Saint-Marc**

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- de procéder à des travaux de réfection dans le chemin Saint-François et dans le chemin Saint-Marc pour une somme de 7 ,000 \$ à 8 000 \$, et ce, à même le fonds de voirie local.

### **Dépôt rapport du service de sécurité incendie an 4 et an 5**

La directrice générale dépose le rapport du service de sécurité incendie an 4 et an 5 aux membres du conseil municipal.

### **65-04-17 Résolution MRC – Emploi d'un étudiant pour le projet de mise aux normes des installations septiques**

**CONSIDÉRANT** le rapport de synthèse concernant le projet de mise aux normes des installations septiques présenté au Conseil des maires de la MRC de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** que la MRC désire employer un étudiant en inspection pour l'été 2017 et l'été 2018 afin qu'il effectue la visite des 805 propriétés susceptibles de présenter une installation septique non conforme ou inexistante;

**CONSIDÉRANT** que ces propriétés sont réparties dans les 5 municipalités visées par le projet et que 273 visites seront effectuées dans la municipalité des Éboulements;

**CONSIDÉRANT** que le coût l'ensemble de ces visites serait divisé entre les 5 municipalités, au prorata du nombre de visites par municipalité;

**CONSIDÉRANT** que la somme prévue pour la municipalité des Éboulements s'élève à 4 376 \$ en 2017 et à 4 440 \$ en 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- de participer au projet de visite des installations septiques par un étudiant en inspection présenté par la MRC de Charlevoix au cours des étés 2017 et 2018 selon les conditions demandées.

**66-04-17 Nomination des membres du CCU et du représentant du conseil municipal**

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'accepter le renouvellement de mandat de Mario Desmeules au siège n° 4 et Pierre Tremblay, conseiller, au siège n° 6, et ce, pour les années 2017-2019.

Luc Pelletier, occupant le siège n° 2, ne renouvelle pas son mandat. Un appel de candidatures sera publié et la personne retenue sera nommée par le conseil.

**67-04-17 Inscription de Mathieu Bilodeau à la formation « Les défis de la protection du paysage pour les CCU »**

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'autoriser Mathieu Bilodeau, chargé de projet et responsable de l'urbanisme, à participer à la formation « Les défis de la protection du paysage pour les CCU » qui aura lieu le 27 mai 2017 à Sutton au coût de 270,19 \$ incluant les taxes;
- de défrayer les frais de logement et de transport qui y sont rattachés.

**68-04-17 Signature de l'entente entre le Camp le Manoir et la municipalité concernant la gestion de la salle d'entraînement**

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- de signer l'entente entre la municipalité des Éboulements et le camp Le Manoir concernant la gestion de la salle d'entraînement, moyennant l'ajout suivant : « Les taux ne pourront changer sans le consentement de la municipalité » à l'article 3, intitulé « Forfait et tarification ».

**69-04-17 Nomination d'un(e) représentant(e) du conseil municipal sur le comité touristique**

Il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De nommer Sylvie Bolduc à titre de représentante du conseil municipal sur le comité touristique Les Éboulements/Saint-Joseph-de-la-Rive.

**70-04-17 Demande d'autorisation de passage et d'affichage pour le Grand Prix Cycliste et le Granfondo de Charlevoix le 4 juin 2017 et le Tour de la fondation de l'hôpital de Baie-Saint-Paul le 22 juin 2017**

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'autoriser le passage et l'affichage temporaire sur les routes de la municipalité des Éboulements pour le grand Prix Cycliste et le Granfondo de Charlevoix qui aura lieu le 4 juin 2017 et le Tour de la fondation de l'hôpital de Baie-Saint-Paul le 22 juin 2017.

**71-04-17 Demande de don, Brunch social 2017 – UPA Charlevoix-Ouest**

**CONSIDÉRANT** que l'UPA Charlevoix organise un brunch social le 30 avril à la salle des Loisirs de Saint-Hilarion;

**CONSIDÉRANT** la demande de partenariat financier adressée à la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- de contribuer financièrement dans la « catégorie bronze », soit pour une somme de 125 \$.

**Représentation**

Les membres du conseil informent l'assemblée de différentes représentations effectuées au cours des dernières semaines dans leurs dossiers respectifs.

**Certificat de crédit**

Je soussignée, Linda Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier, directrice générale

**72-04-17 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 22 h 20, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

---

Pierre Tremblay  
Maire

---

Linda Gauthier  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière